

Communiqué des commissaires
Communique of the Commissaires panel

TOUR DU SENEGAL 2017

Du 22/04/17 au 29/04/17

Communique N°2 (étape/Stage : THIES – ST LOUIS)

Art. 12.1.040 - 19.2.2

Abri prolongé derrière un véhicule

Dossard 6 - NGOM Pape N'gor Ibrahima - Sénégal Nationale -
10060414917

Amende de 25CHF et 20" de pénalité

Art. 12.1.040 - 18

Coureur accroché à la voiture neutre

Dossard 34 - MAISON Mathieu - VC Chartrain - 10014158647

Amende de 50CHF et mise Hors Compétition

Epreuve organisée par : Société du Tour du Sénégal

Imprimé à / print at : 15:52:06